



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Culture, à Monsieur le ministre de la Fonction publique, et à Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

La récente utilisation d'images générées par intelligence artificielle dans une campagne d'un ministère a suscité de vives réactions. Alors que la promotion de la diversité devrait reposer sur des représentations authentiques, le recours à des visages artificiels peut donner l'impression que l'État remplace des personnes réelles par des images standardisées, au risque de banaliser la création humaine et de fragiliser le travail des artistes, photographes et créateurs visuels.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes au gouvernement :

- Quelle est la position du gouvernement sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans les campagnes de communication des ministères, en particulier pour la création d'images destinées au grand public ?
- Le gouvernement considère-t-il que le recours à des images générées par IA porte atteinte à l'emploi et aux revenus des photographes, graphistes et autres artistes visuels ? Quelles mesures propose-t-il pour éviter de priver ces créateurs d'opportunités professionnelles ?
- Le gouvernement estime-t-il que les métiers des artistes, photographes et créateurs visuels doivent être soutenus face à l'essor de l'intelligence artificielle générative ? Dans l'affirmative, par quelles mesures concrètes entend-il les soutenir ?
- Quelles utilisations de l'intelligence artificielle générative le gouvernement juge-t-il acceptables dans le cadre de la communication publique, et quelles limites entend-il poser ?
- Existe-t-il, au sein du gouvernement ou des ministères, des lignes directrices internes concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle générative pour la création d'images dans les administrations luxembourgeoises, et si oui, peuvent-elles être précisées ?
- Dans le cas d'une utilisation volontaire d'images générées par IA, quelles garanties le gouvernement entend-il mettre en place quant à la transparence, à l'éthique et au respect des créateurs humains ?

- Le gouvernement a-t-il connaissance de réactions ou de plaintes émanant de photographes, d'illustrateurs, d'autres professionnels du secteur, syndicats d'artistes ou associations culturelles à la suite de l'usage de telles images ?
- Combien de personnes travaillent actuellement dans les services de communication des différents ministères ?
- Combien de projets de communication ont été externalisés, par ministère, au cours des trois dernières années, et quel a été le budget annuel consacré à cette externalisation pour chacune de ces années ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Ben Streff
Député



Ben Polidori
Député